



Conférence des Parties

Trentième session

Belém, 10-21 novembre 2025

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

Questions de genre et changements climatiques

Composition par sexe

Rapport du secrétariat

Résumé

Établi chaque année par le secrétariat, le présent rapport vise à aider les Parties à suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif d'un équilibre entre hommes et femmes dans le cadre de l'élaboration de politiques climatiques tenant compte des questions de genre. On y trouve des données relatives à la composition par sexe des organes constitués au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, ainsi qu'à la composition par sexe et par âge des délégations des Parties présentes aux sessions tenues au titre de ces trois instruments, ces données étant comparées avec celles des années précédentes. Le rapport contient en outre des informations sur l'application par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une perspective de genre. Il comprend aussi deux études de cas : la première analyse la composition par sexe des tables rondes organisées en parallèle des vingt-sixième à vingt-neuvième sessions de la Conférence des Parties et des cinquante-sixième, cinquante-huitième, soixantième et soixante-deuxième sessions des organes subsidiaires ; la seconde traite de la composition par sexes des organes des Conventions de Rio.



Abréviations et acronymes

CET	Comité exécutif de la technologie
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
Comité d'experts de Katowice	Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
COP	Conférence des Parties (à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques)
CPF	Comité permanent du financement
CRTC	Centre-Réseau des technologies climatiques
Groupe de facilitation	Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones
LEG	Groupe d'experts des pays les moins avancés
MDP	mécanisme pour un développement propre
Mécanisme international de Varsovie	Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques
ONG	organisation non gouvernementale
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
Partie visée à l'annexe I	Partie visée à l'annexe I de la Convention
PEID	petit(s) État(s) insulaire(s) en développement
PMA	pays les moins avancés
pp*	point de pourcentage
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

* Abréviation utilisée uniquement dans les tableaux.

I. Introduction

A. Mandat et contexte

1. À sa dix-huitième session, la Conférence des Parties (COP) a considéré que des efforts supplémentaires devaient être faits par toutes les Parties pour améliorer la représentation des femmes dans les organes créés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ou du Protocole de Kyoto, comme le prévoit la décision 36/CP.7. Elle a fixé comme objectif la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes constitués au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto, afin d'améliorer la participation des femmes et de bénéficier de leurs avis pour que les politiques relatives aux changements climatiques soient plus efficaces et répondent, sur la base de l'égalité, aux besoins des femmes et des hommes. Elle a aussi invité les Parties à s'efforcer d'assurer la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les délégations qu'elles envoient aux sessions tenues au titre de la Convention ou du Protocole de Kyoto¹.
2. Toujours à sa dix-huitième session, la COP a prié le secrétariat² :
 - a) De tenir à jour les informations sur la composition par sexe des organes créés au titre de la Convention ou du Protocole de Kyoto, avec notamment des données sur la représentation des femmes issues de groupes régionaux ;
 - b) De rassembler des données sur la composition par sexe des délégations présentes aux sessions tenues au titre de la Convention ou du Protocole de Kyoto ;
 - c) De communiquer à la COP les informations visées aux alinéas a) et b) pour examen sur une base annuelle, afin de permettre le suivi des progrès réalisés vers l'objectif d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes en vue d'améliorer les politiques relatives au climat tenant compte des questions de genre.
3. Par la suite, la COP a demandé au secrétariat de faire figurer, dans le rapport annuel sur la composition par sexe, des renseignements sur la façon dont il appliquait les décisions s'inscrivant dans une perspective de genre, conformément aux politiques applicables en la matière au titre de la Convention³, et de renforcer, dans le cadre de ce rapport et d'études de cas, le suivi de la situation et la remontée d'informations concernant les femmes occupant des postes de direction au sein du processus découlant de la Convention⁴.
4. À sa vingt-cinquième session, la COP a pris note de l'absence persistante de progrès et de la nécessité urgente d'améliorer la représentation des femmes dans les délégations des Parties et dans tous les organes constitués au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris⁵.
5. Toujours à sa vingt-cinquième session, la COP a considéré qu'il était essentiel, pour atteindre les objectifs climatiques à long terme, que la participation et le rôle directeur des femmes se concrétisent pleinement et sur un pied d'égalité dans tous les aspects du processus découlant de la Convention, ainsi que dans l'élaboration des politiques et mesures climatiques aux niveaux national et local⁶.
6. À sa vingt-sixième session, la COP a pris note des rapports de 2020 et 2021⁷ sur la composition par sexe, qui mettaient en évidence l'absence persistante de progrès en matière de participation en personne, les défis à relever pour promouvoir la participation pleine, égale et effective des femmes aux forums en ligne, et la nécessité urgente d'améliorer la représentation des femmes, notamment aux postes de direction, dans les délégations des Parties et dans tous les organes établis au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto ou

¹ Décision 23/CP.18, par. 1, 2 et 7.

² Décision 23/CP.18, par. 8.

³ Décision 18/CP.20, par. 4.

⁴ Décision 3/CP.25, annexe, tableau 5, activité E.1.

⁵ Décision 3/CP.25, par. 2.

⁶ Décision 3/CP.25, par. 7.

⁷ FCCC/CP/2020/3 et FCCC/CP/2021/4, respectivement.

de l'Accord de Paris, et elle s'est félicitée de la présentation d'informations complémentaires relatives à deux études de cas, y compris de données ventilées par sexe fournissant des indications supplémentaires sur la représentation des femmes au sein des délégations des Parties⁸.

7. À sa vingt-sixième session, la COP a prié le secrétariat d'étudier les moyens d'automatiser l'analyse des données ventilées par sexe sur le temps de parole lors des réunions relatives à la Convention⁹, afin de continuer à étoffer le rapport annuel sur la composition par sexe, et de rendre compte de ses conclusions à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à sa cinquante-sixième session¹⁰.

8. À sa vingt-septième session, la COP a adopté les modifications du plan d'action pour l'égalité des sexes convenues à l'issue de l'examen intermédiaire de l'exécution de ce plan¹¹.

9. À sa vingt-neuvième session, la COP a pris note des rapports 2013 à 2024 sur la composition par sexe, qui indiquaient que l'équilibre femmes-hommes parmi les membres des délégations des Parties avait été atteint aux cinquante-huitième et soixantième sessions des organes subsidiaires, que la représentation des femmes au sein des délégations des Parties présentes aux sessions des organes directeurs était restée inchangée ou avait diminué d'année en année depuis sa vingt-cinquième session et que les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif d'une représentation équilibrée des sexes dans les organes constitués restaient irréguliers¹².

10. Toujours à sa vingt-neuvième session, la COP a décidé de prolonger pour une durée de dix ans le programme de travail renforcé de Lima relatif au genre¹³ et a prié le secrétariat de continuer d'élaborer un rapport annuel sur la composition par sexe¹⁴.

B. Objet

11. Le présent rapport contient des données instantanées¹⁵ et comparatives en lien avec la Convention, le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris, qui concernent :

- a) La composition par sexe des organes constitués au titre des instruments susmentionnés (voir le tableau 1) ;
- b) La composition par sexe et par âge des délégations des Parties ayant participé aux sessions des organes relevant de la Convention (voir les tableaux 2 à 4)¹⁶ ;
- c) La composition par sexe des bureaux (voir le tableau 5) ;
- d) La représentation des femmes dans les organes constitués, par groupe régional et autres groupements de Parties (voir l'annexe I).

12. En outre, le rapport contient des renseignements sur l'application par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une perspective de genre, conformément aux politiques applicables en la matière au titre de la Convention (voir l'annexe II).

⁸ Décision 20/CP.26, par. 6.

⁹ L'analyse des données ventilées par sexe sur les temps de parole lors des réunions relatives à la Convention fait l'objet d'une étude de cas dans le document FCCC/CP/2022/3 (par. 29 à 41).

¹⁰ Décision 20/CP.26, par. 7.

¹¹ Décision 24/CP.27, par. 20. Les modifications apportées au plan d'action pour l'égalité des sexes figurent à l'annexe de cette décision.

¹² Décision 7/CP.29, par. 2.

¹³ Décision 7/CP.29, par. 11.

¹⁴ Décision 7/CP.29, par. 22 b).

¹⁵ Au 2 juillet 2025, sauf indication contraire.

¹⁶ Les informations sont fondées sur les données renseignées au moment de l'inscription aux sessions. Aux fins de l'analyse réalisée pour le présent rapport, et en l'absence d'informations précises, les titres et dates de naissance indiqués par les membres des délégations ont été utilisés pour déterminer leur sexe et leur âge. Il est entendu que les titres « M. », « M^{me} », « Mx » et « Ind. » ne permettent pas de déterminer le genre. Sauf indication contraire, les chiffres ne tiennent pas compte des personnes ayant indiqué pour titre « Mx », « Ind. » ou « préfère ne pas répondre ».

13. Le rapport comprend aussi deux études de cas : la première analyse la composition par sexe des tables rondes organisées en parallèle des vingt-sixième à vingt-neuvième sessions de la COP et des cinquante-sixième, cinquante-huitième, soixantième et soixante-deuxième sessions des organes subsidiaires ; la seconde traite de la composition par sexes des organes des Conventions de Rio.

C. Mesures que pourrait prendre la Conférence des Parties

14. La COP souhaitera peut-être prendre en compte les informations figurant dans le présent rapport au moment de nommer les représentants et experts qui siégeront dans les organes constitués au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto ou de l'Accord de Paris¹⁷.

15. La COP souhaitera peut-être également prendre en compte les informations figurant dans le présent rapport pour s'efforcer de parvenir à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les délégations des Parties.

II. Données sur la composition par sexe

A. Composition par sexe des organes constitués

16. La composition par sexe des organes constitués varie d'un organe à l'autre et d'une année sur l'autre (voir le tableau 1). En 2024, le taux de représentation des femmes s'est établi entre 19 % pour le Conseil du Fonds pour l'adaptation et 67 % pour le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris. Depuis la publication du rapport de 2024¹⁸, la représentation des femmes a progressé dans neuf organes, a reculé dans cinq autres et n'a pas changé dans deux.

17. En 2025, sept organes constitués, soit le même nombre qu'en 2024, ont fait savoir qu'ils avaient atteint l'objectif d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Sur ces sept organes, un a déclaré qu'il comptait autant de femmes que des hommes (Comité d'experts de Katowice) et les six autres ont indiqué qu'ils comptaient 56 % (Comité de l'adaptation), 58 % (Conseil consultatif du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques et Comité de Paris), 60 % (CPF), 65 % (Comité exécutif du Mécanisme de Varsovie) et 67 % (Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris) de femmes.

18. En 2025, la représentation des femmes était supérieure ou égale à 40 % dans 8 des 18 organes constitués. En moyenne, les postes des organes constitués étaient occupés à 40 % par des femmes en 2024, contre 39 % en 2023¹⁹.

19. Depuis 2013, les informations sur la composition par sexe des organes constitués sont compilées dans un rapport du secrétariat consacré à ce sujet et, depuis 2014, comparées à celles incluses dans le rapport de l'année précédente. Depuis 2021, une comparaison avec les données du tout premier rapport de ce type, publié en 2013²⁰ (voir le tableau 1), est également incluse.

20. Entre 2013 et 2025, le taux de représentation des femmes a augmenté dans 13 organes constitués, les hausses les plus importantes ayant été enregistrées par le Comité de l'adaptation (où ce taux est passé de 18 à 56 %) et par le Comité d'experts de Katowice (de

¹⁷ Des informations sur la composition de ces organes et l'élection de leurs membres sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership>.

¹⁸ FCCC/CP/2024/4.

¹⁹ Calculé sur la base du nombre total de représentants des Parties et de représentants des organisations de peuples autochtones au sein du Groupe de facilitation. Si l'on exclut les représentants des organisations de peuples autochtones, les femmes occupaient en moyenne 40 % des postes en 2025, soit le même nombre qu'en 2024.

²⁰ FCCC/CP/2013/4.

14 à 50 %). En revanche, la proportion de femmes a diminué au sein du Groupe consultatif d'experts, passant de 52 % à 25 %.

Tableau 1

Composition par sexe des organes constitués au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto ou de l'Accord de Paris

Organe	Nombre total de membres ^a	Nombre de femmes présidentes, coprésidentes ou vice-présidentes	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes ^b	Évolution	Évolution
						du nombre de femmes par rapport à 2024 (pp)	du nombre de femmes par rapport à 2013 (pp) ^c
Comité de l'adaptation	16	2/–	9	7	56	–6	38
Conseil consultatif du Réseau de Santiago ^d	12	2/–	7	5	58	25	25
Conseil du Fonds pour l'adaptation	16	0/0	3	8	19	–6	–13
Conseil exécutif du MDP	10	0/0	2	8	20	0	0
Groupe consultatif d'experts ^e	24	1/–	6	11	25	–8	–27
Comité de contrôle du respect des dispositions (chambre de l'exécution)	10	0/1	3	6	30	10	10
Comité de contrôle du respect des dispositions (chambre de la facilitation)	10	1/0	3	7	30	0	20
Conseil consultatif du CRTC	18	0/0	7	10	39	6	26
Groupe de facilitation ^f	14	2/0	6	7	43	–29	29
Comité d'experts de Katowice ^g	12	1/–	6	6	50	8	36
LEG	17	0/0	4	12	23	–12	8
Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris	12	0/–	8	4	67	17	25
Comité de Paris	12	2/0	7	2	58	8	8
CPF	20	2/–	12	8	60	5	35
Organe de supervision	12	0/1	3	9	25	0	–8
CET	22	0/0	5	13	23	5	13
Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie	20	1/–	13	5	65	5	35

Note : Les données présentées dans ce tableau sont fondées sur la composition effective de chaque organe au 2 juillet 2025, selon la liste officielle des membres des organes constitués au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris. La liste actuelle des membres est disponible à l'adresse <https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership#General-membership-information>.

^a Les chiffres figurant dans cette colonne correspondent au nombre total de postes dans chaque organe, lequel peut différer du nombre de postes effectivement pourvus au 2 juillet 2025.

^b Le pourcentage est calculé sur la base du nombre total de postes. Les pourcentages sont arrondis à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche.

^c Comme certains organes constitués ont été établis après 2013 (Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie en 2014 ; Comité de Paris en 2017 ; Groupe de facilitation et Comité d'experts de Katowice en 2019 ; Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris en 2020 ; Organe de supervision en 2021 et Conseil consultatif du Réseau de Santiago en 2024), les chiffres pris en compte sont ceux de leur année de création.

^d Le Conseil consultatif du Réseau de Santiago se compose de deux membres représentant chacun des cinq groupes régionaux d'États Membres de l'ONU ; d'un membre représentant les PMA et un membre représentant les PEID ; de deux membres du Comité exécutif du Mécanisme de Varsovie, désignés par le Comité exécutif parmi ses membres ; de trois autres membres, un(e) représentant(e) du Groupe Femmes et genre, un(e) représentant(e) d'organisations de peuples autochtones et un(e) représentant(e) d'ONG de protection de l'enfance et de la jeunesse. Les données figurant dans le tableau correspondent uniquement aux représentants de gouvernements.

^e Le Groupe consultatif d'experts se compose de 27 membres, dont 24 représentants de gouvernements. Les données correspondent uniquement aux représentants de gouvernements.

^f Le Groupe de facilitation se compose de 14 membres, dont la moitié sont des représentants des Parties, et l'autre, des représentants d'organisations de peuples autochtones. Les représentants des Parties sont nommés par leur groupe régional ou collectif respectif, et les représentants des peuples autochtones sont nommés par les peuples autochtones, par l'intermédiaire de leurs coordonnateurs. Le Groupe de facilitation élit chaque année deux coprésident(e)s et deux vice-président(e)s parmi ses représentants pour un mandat d'un an. Un(e) coprésident(e) et un(e) vice-président(e) représentent les Parties, tandis que les deux autres représentent les peuples autochtones.

^g Le Comité d'experts de Katowice se compose de 14 membres, chacun des cinq groupes régionaux de l'ONU étant représenté par deux membres, les PMA et les PEID par un membre chacun et les organisations intergouvernementales concernées par deux membres. Les données correspondent uniquement aux représentants de gouvernements.

21. Le nombre de représentantes élues à la présidence ou à la coprésidence d'un organe constitué n'a pas évolué depuis le précédent rapport sur la composition par sexe et reste à 14. Le nombre de représentantes ayant occupé le poste de vice-président d'un organe constitué est également resté le même en 2024 et 2025, à savoir deux.

22. Plusieurs organes constitués comptent des membres suppléants, qui contribuent activement aux travaux. Le nombre de femmes par rapport au nombre total de membres suppléants²¹ est indiqué ci-après :

- a) Conseil du Fonds pour l'adaptation : 12 membres suppléants (6 femmes) ;
- b) Conseil exécutif du MDP : 9 membres suppléants (4 femmes) ;
- c) Chambre de l'exécution du Comité de contrôle du respect des dispositions : 9 membres suppléants (4 femmes) ;
- d) Chambre de la facilitation du Comité de contrôle du respect des dispositions : 9 membres suppléants (2 femmes) ;
- e) Groupe de facilitation : 10 membres suppléants (7 femmes – 2 représentantes de gouvernements et 5 représentantes de peuples autochtones) ;
- f) Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris : 12 membres suppléants (3 femmes) ;
- g) Organe de supervision : 11 membres suppléants (3 femmes).

B. Composition par sexe des organes constitués, par groupe régional et autre groupement de Parties et par région socioculturelle autochtone reconnue par l'ONU

23. Les Parties à la Convention sont réparties selon les cinq groupes régionaux de l'ONU : États d'Afrique, États d'Asie et du Pacifique, États d'Europe orientale, États d'Amérique latine et des Caraïbes, et États d'Europe occidentale et autres États.

24. Outre ces cinq groupes régionaux, le processus découlant de la Convention prévoit plusieurs autres groupements de Parties pour ce qui est de la composition des organes. Afin de donner une image complète de la situation actuelle, le présent rapport fournit des renseignements sur le nombre de femmes membres des organes constitués par groupement de Parties, à savoir les Parties visées à l'annexe I, les Parties visées à l'annexe II, les pays développés Parties, les pays en développement Parties, les Parties en transition, les PMA, les Parties non visées à l'annexe I et les PEID.

25. Il est également tenu compte des régions socioculturelles autochtones reconnues par l'ONU aux fins de la composition du Groupe de facilitation, qui compte plusieurs représentants d'organisations de peuples autochtones.

²¹ Postes effectivement pourvus au 2 juillet 2025.

26. La composition par sexe des organes constitués²², par groupe régional et autre groupement de Parties (voir tableau I.1) et par région socioculturelle autochtone reconnue par l'ONU (voir tableau I.2) est la suivante :

a) Le Comité de l'adaptation compte 16 membres, dont 9 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 1 du Groupe des États d'Europe orientale, 2 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 2 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, 1 d'une Partie visée à l'annexe I, 1 d'une Partie non visée à l'annexe I et 1 d'un PEID) ;

b) Le Conseil consultatif du Réseau de Santiago compte 12 membres, dont 7 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 2 du Groupe des États d'Europe orientale, 2 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et 1 d'un PEID) ;

c) Le Conseil du Fonds pour l'adaptation compte 11 membres, dont 3 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 1 d'une Partie non visée à l'annexe I et 1 d'un PEID) ;

d) Le Comité exécutif du MDP compte 10 membres, dont 2 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Europe orientale et 1 d'une Partie non visée à l'annexe I) ;

e) Le Groupe consultatif d'experts compte 17 représentants de gouvernements, dont 6 femmes (3 originaires du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Asie et du Pacifique et 2 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ;

f) La Chambre de l'exécution du Comité de contrôle du respect des dispositions compte 9 membres, dont 3 femmes (1 originaire des États d'Europe de l'Est, 1 des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 1 d'une Partie non visée à l'annexe I ; en outre, 1 femme suppléante originaire d'une Partie visée à l'annexe I fait office de membre *ad interim*) ;

g) La Chambre de la facilitation du Comité de contrôle du respect des dispositions compte 10 membres, dont 3 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et 1 d'une Partie non visée à l'annexe I) ;

h) Le Conseil consultatif du CRTC compte 17 représentants de gouvernements, dont 7 femmes (5 originaires de Parties visées à l'annexe I et 2 de Parties non visées à l'annexe I) ;

i) Le Groupe de facilitation compte 7 représentants de gouvernements, dont 3 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 1 du Groupe des États d'Europe orientale et 1 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) et 7 représentants d'organisations de peuples autochtones, dont 3 femmes (1 originaire d'Afrique, 1 d'Amérique du Nord et 1 de l'Arctique) ;

j) Le Comité d'experts de Katowice compte 12 membres, dont 6 femmes (1 originaire du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 2 du Groupe des États d'Europe orientale et 2 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ;

k) Le LEG compte 16 membres, dont 4 femmes (2 originaires du Groupe des États d'Afrique et 2 de pays développés Parties) ;

l) Le Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris compte 12 membres, dont 8 femmes (2 originaire du Groupe des États d'Afrique, 1 du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 1 du Groupe des États d'Europe orientale, 1 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, 1 d'un PMA et 1 d'un PEID) ;

²² Postes effectivement pourvus au 2 juillet 2025.

m) Le Comité de Paris compte 9 membres, dont 7 femmes (1 originaire du Groupe des États d’Afrique, 2 du Groupe des États d’Asie et du Pacifique, 1 du Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes, 1 du Groupe des États d’Europe occidentale et autres États, 1 d’un PMA et 1 d’un PEID) ;

n) Le CPF compte 20 membres, dont 12 femmes (8 originaires de Parties visées à l’annexe I et 4 de Parties non visées à l’annexe I) ;

o) L’Organe de supervision compte 12 membres, dont 3 femmes (1 originaire du Groupe des États d’Asie et du Pacifique, 1 du Groupe des États d’Europe orientale et 1 du Groupe des États d’Europe occidentale et autres États) ;

p) Le CET compte 18 membres, dont 5 femmes (3 originaires de Parties visées à l’annexe I et 2 de Parties non visées à l’annexe I) ;

q) Le Comité exécutif du Mécanisme de Varsovie compte 18 membres, dont 13 femmes (7 originaires de Parties visées à l’annexe I et 6 de Parties non visées à l’annexe I).

C. Composition par sexe des délégations des Parties

27. Il est indispensable que les femmes soient représentées dans les instances décisionnelles du processus découlant de la Convention si l’on veut atteindre l’objectif d’une représentation équilibrée des femmes et des hommes énoncé dans les décisions 23/CP.18 et 3/CP.25. On trouvera dans le tableau 2 des renseignements sur la composition par sexe des délégations des Parties présentes aux dernières sessions des organes relevant de la Convention et, dans les tableaux 3 et 4, des renseignements sur le sexe et l’âge²³ des membres des délégations des Parties présentes à ces sessions ainsi que des chefs et chefs adjoints²⁴.

Tableau 2

Composition par sexe des délégations des Parties aux dernières sessions des organes relevant de la Convention

Sessions		Nombre total de membres	Nombre de femmes	Nombre d’hommes	Pourcentage de femmes	Évolution du nombre de femmes par rapport à 2024 (pp)
COP 29/ CMP 19/ CMA 6	Membres des délégations des Parties	26 120	9 872	16 157	37,8	1,8
	Chefs et chefs adjoints de délégation	738	239	491	32,3	4,8
Soixante-deuxième session des organes subsidiaires	Membres des délégations des Parties	2 847	1 516	1 326	53,2	2,2
	Chefs et chefs adjoints de délégation	356	143	209	40,1	1,6

Note : En tout, 11 membres de délégation et chefs ou chefs adjoints de délégation ont indiqué comme titre « Mx » et 87 n’ont pas indiqué de titre ; leur sexe n’a donc pas pu être déduit. En outre, 30 membres de délégation ont choisi l’option « préfère ne pas répondre ». Ces personnes ont été incluses dans le nombre total de membres, mais pas dans les chiffres ventilés par sexe.

²³ Les dates de naissance obtenues à partir du système d’enregistrement en ligne, qui contient les données saisies directement par les coordonnateurs nationaux et les interlocuteurs désignés, n’ont pas été vérifiées ; l’âge a été calculé au dernier jour de chaque session.

²⁴ Les chiffres correspondent au nombre de représentants des Parties qui ont participé aux différentes sessions, tel qu’arrêté au dernier jour de chaque session, et à qui un badge a été remis. Ils tiennent compte des personnes affiliées aux délégations des Parties (« Party overflow »). Les données ont été générées à partir du système d’enregistrement en ligne.

Tableau 3
Sexe et âge des membres des délégations des Parties présentes aux dernières sessions des organes relevant de la Convention

Sessions		<26 ans		26-35 ans		36-55 ans		56-65 ans		>66 ans		Total	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
COP 29/ CMP 19/ CMA 6	Nombre	898	602	3 070	3 444	5 023	9 529	767	2 096	115	486	9 873	16 157
	%	60	40	47	53	35	65	27	73	19	81	38	62
Soixante-deuxième session des organes subsidiaires	Nombre	120	55	557	336	716	746	87	152	16	37	1 516	1 326
	%	69	31	63	37	49	51	36	64	30	70	53	47

Note : Les données relatives au sexe et à l'âge de 30 membres de délégations n'ont pas été saisies ou n'étaient pas valides.

Tableau 4
Sexe et âge des chefs et chefs adjoints de délégation aux dernières sessions des organes relevant de la Convention

Sessions		<26 ans		26-35 ans		36-55 ans		56-65 ans		>66 ans		Total	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
COP 29/ CMP 19/ CMA 6	Nombre	0	1	25	18	147	258	58	159	9	55	239	491
	%	0	100	58	42	36	64	27	73	14	86	33	67
Soixante-deuxième session des organes subsidiaires	Nombre	2	0	22	14	92	135	26	56	1	4	143	209
	%	100	0	61	39	41	59	32	68	20	80	41	59

28. Le tableau 3 montre que le pourcentage de femmes dans les délégations des Parties a augmenté de 1,8 point de pourcentage entre la vingt-huitième session de la COP, la dix-huitième session de la CMP et la cinquième session de la CMA et la vingt-neuvième session de la COP, la dix-neuvième session de la CMP et la sixième session de la CMA. L'augmentation est plus importante (4,8 points de pourcentage) pour le pourcentage de femmes parmi les chefs et les chefs adjoints de délégation. À la soixante-deuxième session des organes subsidiaires, l'équilibre femmes-hommes a été atteint parmi les membres des délégations des Parties, puisque 53,2 % des membres étaient des femmes (soit une hausse de 2,2 points de pourcentage par rapport à la soixantième session). En outre, la proportion de femmes parmi les chefs et chefs adjoints de délégation a augmenté de 1,6 point de pourcentage (40,1 %) par rapport à la soixantième session des organes subsidiaires.

29. Les tableaux 3 et 4 mettent en évidence la relation entre le sexe et l'âge, parmi les membres des délégations, d'une part, et parmi les chefs et chefs adjoints de délégation, de l'autre. Comme souligné dans les rapports précédents, il existe dans ces deux groupes une nette corrélation entre âge et sexe : le pourcentage de femmes diminue fortement à mesure que l'âge augmente. Ainsi, les femmes constituaient la majorité des représentants âgés de moins de 26 ans présents aux dernières sessions des organes relevant de la Convention et la majorité des membres de la tranche d'âge 26-35 ans présents à la soixante-deuxième session des organes subsidiaires. Parmi les chefs et chefs adjoints de délégation âgés de 26 à 35 ans, on comptait 58 % de femmes à la vingt-neuvième session de la COP, à la dix-neuvième session de la CMP et à la sixième session de la CMA et 61 % à la soixante-deuxième session des organes subsidiaires (il atteignait même 100 % de femmes pour la tranche d'âge des moins de 26 ans). Lors de ces sessions, les femmes âgées de 36 ans et plus étaient nettement moins nombreuses : dans la tranche d'âge 36-55 ans, elles étaient 35 % aux sessions susmentionnées de la COP, de la CMP et de la CMA, et 49 % à la soixante-deuxième session des organes subsidiaires. L'écart le plus marqué se situe dans les tranches d'âge des 56-65 ans

et des plus de 66 ans : les femmes ne représentent plus que 19 % à 36 % des représentants de Parties et 14 % à 32 % des chefs et chefs adjoints de délégation.

D. Composition par sexe des bureaux

30. Les bureaux créés au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto ou de l'Accord de Paris jouent un rôle important dans la gestion du processus intergouvernemental. Des données sur leur composition par sexe sont regroupées dans le tableau 5.

Tableau 5

Composition par sexe des bureaux créés en vertu de la Convention, du Protocole de Kyoto ou de l'Accord de Paris

Bureau(x)	Nombre total de membres	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes	Évolution du nombre de femmes par rapport à 2024 (pp)
COP, CMP et CMA	11	4	7	36	0
SBSTA et SBI ^a	6	4	2	67	17

^a Ces chiffres incluent les Présidents du SBI et du SBSTA, qui sont également membres du Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA.

31. Le Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA compte 11 membres, dont 4 femmes. Les bureaux du SBSTA et du SBI comptent 6 membres, dont 4 (Rapporteuse du SBSTA, Vice-Présidente du SBSTA, Présidente du SBI et Rapporteuse du SBI) sont des femmes.

E. Composition par sexe des bureaux, par groupe régional

32. La composition par sexe des bureaux, par groupe régional, est la suivante :

a) Le Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA comprend 1 femme originaire du Groupe des États d'Europe orientale, 1 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et 2 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États ;

b) Les bureaux du SBSTA et du SBI comprennent 4 femmes (2 originaires du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 1 du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États et 1 des PEID).

III. Études de cas

33. À sa vingt-neuvième session, la COP a considéré qu'il était essentiel, pour atteindre les objectifs climatiques à long terme, que les femmes participent pleinement et sur un pied d'égalité à tous les aspects du processus découlant de la Convention et qu'elles jouent un rôle directeur à ces égards²⁵. Dans le cadre du plan d'action pour l'égalité des sexes, le secrétariat a été invité à ajouter, dans le rapport sur la composition par sexe, des informations complémentaires visant à renforcer le suivi de la situation et la remontée d'informations concernant les femmes occupant des postes de direction au sein du processus découlant de la Convention²⁶. La première étude de cas analyse la composition par sexe des tables rondes organisées en parallèle des vingt-sixième à vingt-neuvième sessions de la COP et des cinquante-sixième, cinquante-huitième, soixantième et soixante-deuxième sessions des organes subsidiaires, tandis que la seconde traite de la composition par sexes des organes des Conventions de Rio.

²⁵ Décision 7/CP.29, par. 6.

²⁶ Décision 3/CP.25, annexe, tableau 5, activité E.1.

A. Représentation équilibrée des femmes et des hommes lors des tables rondes organisées en parallèle des sessions des organes constitués au titre de la Convention

1. Introduction

34. Il est essentiel d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les débats sur le climat si l'on veut que l'élaboration des politiques soit inclusive. Les tables rondes dominées par les hommes risquent d'accroître les disparités entre les sexes et de réduire la diversité des points de vue dans les discussions. Les manifestations parallèles organisées aux sessions des organes relevant de la Convention donnent aux organisations admises en qualité d'observateur²⁷, qui ont peu d'occasions de s'exprimer lors des négociations officielles, la possibilité d'échanger avec des Parties et d'autres parties prenantes. Elles sont essentielles au renforcement des capacités, au partage des connaissances et au dialogue sur les stratégies et l'action relatives aux changements climatiques. Elles sont organisées par des organisations ayant le statut d'observateur, par exemple des ONG et des organisations intergouvernementales, et par des Parties en partenariat avec des observateurs, le secrétariat et des organisations et institutions spécialisées des Nations Unies.

35. Cette étude de cas donne un aperçu des mesures visant à encourager une représentation équilibrée lors des tables rondes organisées en parallèle des sessions de la COP et des organes subsidiaires, et à surveiller l'évolution de cette représentation.

2. Contexte

36. Le SBI a souligné que les manifestations parallèles et les expositions étaient une composante essentielle du processus de la Convention et un instrument important pour faire participer les observateurs au partage de connaissances, à la constitution de réseaux et à la recherche d'actions concrètes permettant de relever les défis climatiques²⁸. Outre les manifestations parallèles, de nombreux autres événements informels et officiels, tels que les séances plénières, les dialogues ministériels de haut niveau, les ateliers et événements prescrits et les manifestations de la présidence, ont lieu lors des sessions.

37. Depuis 2021, 313 manifestations parallèles ont été organisées en moyenne chaque année lors des sessions de la COP et 113 lors des sessions des organes subsidiaires. La sélection des manifestations parallèles est gérée par le secrétariat via le système d'enregistrement en ligne des manifestations parallèles et des expositions²⁹. Les candidats doivent soumettre des propositions, qui sont évaluées sur la base de critères d'admissibilité³⁰ et de sept critères de sélection et d'attribution³¹, notamment la pertinence de la manifestation par rapport aux thèmes de la conférence, l'équilibre géographique et sectoriel et la représentation équilibrée des sexes dans les tables rondes.

38. Ces dernières années, le secrétariat a pris des mesures pour encourager et faciliter la participation pleine et effective des femmes à ses sessions, dans des conditions d'égalité avec les hommes, notamment en établissant le critère de représentation équilibrée des sexes mentionné au paragraphe 37 ci-dessus, qui était à l'origine une recommandation.

39. Par exemple, le secrétariat a contribué à sensibiliser le public à la représentation équilibrée des sexes dans les tables rondes organisées en parallèle de la vingt-quatrième session de la COP en publiant chaque jour sur les médias sociaux une liste³² et des photos de manifestations respectant la parité.

²⁷ Pour plus d'informations, voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/parties-non-party-stakeholders/non-party-stakeholders/overview/observer-organizations>.

²⁸ FCCC/SBI/2014/8, par. 224.

²⁹ <https://seors.unfccc.int/>.

³⁰ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/conferences/side-events-and-exhibits#eligibility-criteria>

³¹ Voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/conferences/side-events-and-exhibits#selection-criteria>.

³² Pour plus d'informations, voir <https://unfccc.int/process-and-meetings/conferences/past-conferences/katowice-climate-change-conference-december-2018/side-events-and-exhibits-at-cop-24/actonthegap-action-list>.

40. Depuis la vingt-quatrième session de la COP, les entités qui soumettent des candidatures de manifestations parallèles par l'intermédiaire du système d'enregistrement en ligne des manifestations parallèles et des expositions sont encouragées à faire en sorte que les tables rondes soient planifiées dans un souci d'équilibre entre les hommes et les femmes. Les candidatures doivent donner une estimation de la composition par sexe des tables rondes, sous forme de pourcentage. Pendant le processus de sélection, le secrétariat examine l'estimation annoncée pour les nouveaux candidats, mais tient compte de la composition réelle des anciennes tables rondes pour les candidats ayant déjà organisé des manifestations³³. Le personnel d'appui du pays hôte facilite le suivi de la représentation des sexes dans les tables rondes depuis la quarante-quatrième session des organes subsidiaires.

3. Méthode

a) Collecte de données

41. Au début de chaque session, on présente au personnel d'appui du pays hôte la tâche consistant à collecter des données sur la représentation équilibrée des sexes au sein des tables rondes. Les évaluateurs – issus du personnel d'appui – assistent à chaque manifestation parallèle et remplissent une fiche standardisée d'évaluation en ligne qui comprend des instructions claires sur la manière de collecter les données. Lorsque le sexe des intervenants n'est pas explicitement communiqué, ils s'appuient sur les titres, les pronoms utilisés, les caractéristiques physiques et l'expression du genre. Ils classent ensuite les tables rondes en trois catégories : représentation équilibrée, déséquilibrée à dominante féminine ou déséquilibrée à dominante masculine. Ils peuvent en outre formuler des commentaires utiles, par exemple en précisant si une table ronde semble équilibrée mais qu'un des sexes domine le temps de parole.

b) Limites

42. Cette étude de cas se concentre sur les données collectées entre 2021 et 2024.

43. L'identité de genre est distincte de l'expression du genre et des pronoms. En moyenne, on ne dispose d'aucune information sur la représentation des sexes pour 4 % des manifestations parallèles, la vingt-septième session de la COP représentant une exception notable avec 20 %. Il existe en outre une marge d'erreur inhérente au suivi et à la communication des données.

4. Constatations

44. L'analyse de la représentation des sexes dans les manifestations organisées en parallèle des sessions de la COP et des organes subsidiaires montre qu'il est encore courant d'avoir des groupes à dominante masculine, mais que la tendance générale va dans le sens de groupes plus équilibrés sur ce plan.

45. Le pourcentage de tables rondes équilibrées sur le plan de la représentation des sexes a augmenté régulièrement entre la vingt-sixième et la vingt-huitième session de la COP et entre la cinquante-sixième et la soixante-deuxième session des organes subsidiaires. Durant cette période, il est passé de 20 % à la vingt-sixième session de la COP à 39 % à la vingt-neuvième session, et de 28 % à la cinquante-sixième session des organes subsidiaires à 53 % à la soixante-deuxième session, ainsi qu'il ressort des figures 1 et 2. Les pourcentages de tables rondes équilibrées ont été les plus élevés lors de la vingt-huitième session de la COP (49 %) et des soixantième (50 %) et soixante-deuxième (53 %) sessions des organes subsidiaires.

³³ Voir la note 31 ci-dessus.

Figure 1
Représentation des sexes lors des tables rondes organisées en parallèle des vingt-sixième à vingt-neuvième sessions de la COP

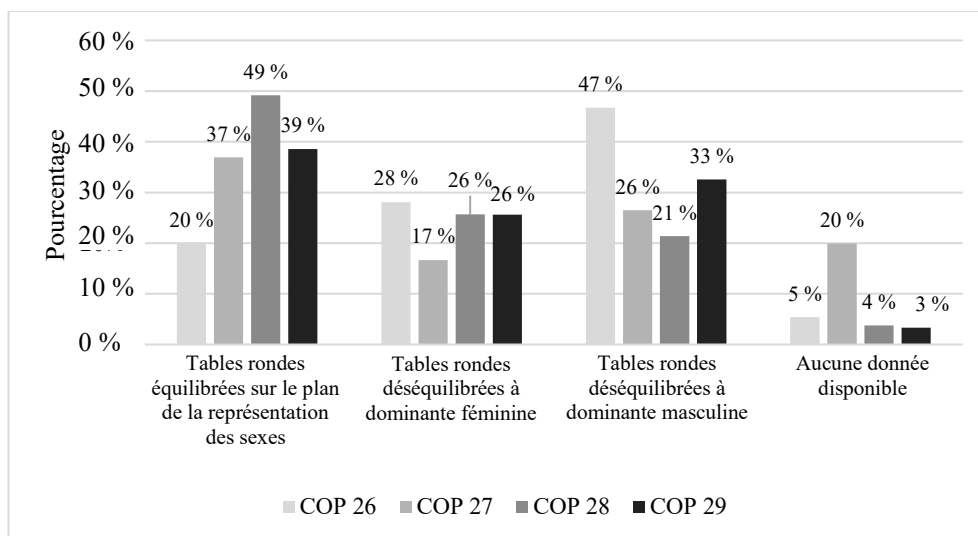
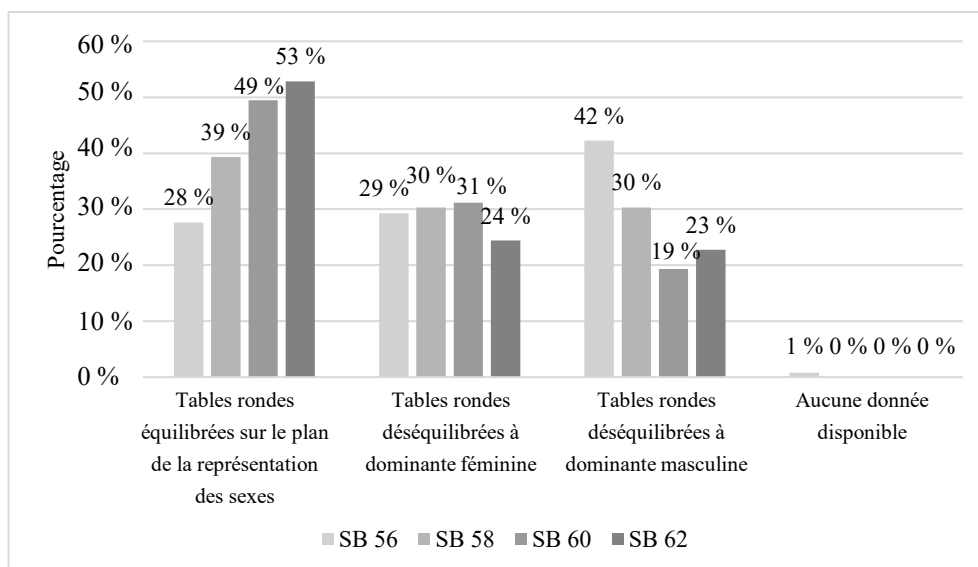


Figure 2
Représentation des sexes lors des tables rondes organisées en parallèle des cinquante-sixième, cinquante-huitième, soixantième et soixante-deuxième sessions des organes subsidiaires

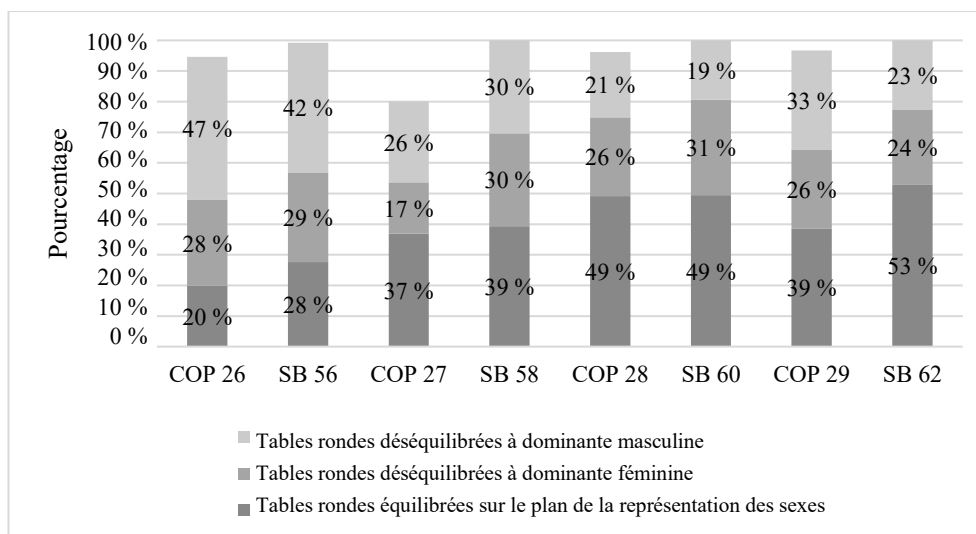


Note : « SB » = session des organes subsidiaires.

46. Le pourcentage de tables rondes équilibrées sur le plan de la représentation des sexes ou à dominante féminine dépasse 50 % depuis la cinquante-sixième session des organes subsidiaires et a atteint un record de 80 % à la soixantième session. Il ressort de la figure 3, qui montre l'évolution de l'équilibre entre les sexes au fil des années, que la part des manifestations parallèles équilibrées ou à dominante féminine augmente tandis que celle des manifestations à dominante masculine se réduit, les fluctuations étant limitées. La vingt-neuvième session de la COP a constitué une exception à cet égard, puisque la part des tables rondes à dominante masculine a augmenté de 12 points de pourcentage et que celle des tables rondes équilibrées a diminué de 10 points de pourcentage.

Figure 3

Représentation des sexes lors des tables rondes organisées en parallèle des sessions des COP et des organes subsidiaires



Note : « COP » = session de la COP, « SB » = session des organes subsidiaires.

5. Conclusion

47. L'introduction des activités de sensibilisation, de mobilisation et de suivi visées aux paragraphes 39 et 40 ci-dessus peut avoir contribué aux progrès considérables réalisés concernant la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les tables rondes organisées à l'occasion de manifestations parallèles.

48. Bien qu'une part importante des tables rondes soit toujours à dominante masculine, l'augmentation du nombre de tables rondes équilibrées témoigne d'une prise de conscience croissante et reflète les efforts que les organisateurs de manifestations parallèles déploient pour assurer une représentation plus équilibrée. Pour continuer à combler les écarts et à promouvoir la participation pleine et effective de tous dans des conditions d'égalité, il sera essentiel de prêter une attention soutenue à la question, favoriser la reddition de comptes et formuler des orientations claires.

B. Composition par sexes des organes des Conventions de Rio

1. Introduction

49. Chacune des trois conventions de Rio, à savoir la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, souligne l'importance de l'égalité des sexes dans la gouvernance environnementale et l'application des mesures connexes. Cette étude de cas compare les mandats, les mécanismes de communication d'information et les données relatives à la composition par sexe pour les trois conventions afin d'évaluer les progrès accomplis et les lacunes à combler en matière de représentation équilibrée des sexes.

2. Mandats sur la représentation équilibrée des sexes, la composition par sexe et la représentation et la participation égales dans les différents contextes

a) Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

50. Dans le cadre de la Convention, les Parties ont prescrit des activités visant spécialement à améliorer l'équilibre entre les sexes et la représentation des femmes au sein de ses processus. À sa septième session, la COP a souligné qu'il importait d'améliorer la représentation des femmes dans les organes créés au titre de la Convention et a exhorté les Parties à prendre des mesures pour permettre aux femmes de participer pleinement à la prise

de décisions à tous les niveaux en ce qui concerne les changements climatiques³⁴. À sa dix-huitième session, elle a adopté l'objectif de l'équilibre entre les hommes et les femmes dans les organes créés au titre de la Convention et a invité les président(e)s de ces organes à être guidés par cet objectif lors de l'organisation de réunions de négociation et de la désignation de leurs facilitateurs et président(e)s. Elle a aussi invité les Parties à s'efforcer d'établir un équilibre entre les femmes et les hommes dans leurs délégations³⁵.

51. Le premier programme de travail relatif au genre, ainsi que les programmes de travail et les plans d'action adoptés par la suite³⁶, comportent des références et des activités ciblées visant à parvenir à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les organes constitués et les délégations nationales.

52. À sa vingt-deuxième session, la COP a demandé au secrétariat de continuer d'établir un rapport annuel sur la composition par sexe³⁷ afin de suivre les progrès accomplis sur la voie de la parité, et à sa vingt-cinquième session, elle a adopté un plan d'action dans lequel elle invitait le secrétariat à renforcer le suivi de la situation et la remontée d'informations concernant les femmes occupant des postes de direction au sein du processus découlant de la Convention dans le cadre du rapport sur la composition par sexe, notamment par des études de cas³⁸.

53. Le Plan d'action pour l'égalité des sexes comprend un domaine prioritaire intitulé « Représentation équilibrée des sexes, participation et rôle dirigeant des femmes », l'objectif étant que les femmes participent pleinement, effectivement, durablement et sur un pied d'égalité au processus découlant de la Convention³⁹. Il souligne en outre qu'il importe que les Parties, les organisations concernées et le secrétariat de la Convention favorisent la mobilisation de fonds au titre des frais de voyage pour soutenir la participation des femmes, sur un pied d'égalité, dans toutes les délégations que les États envoient aux sessions organisées au titre de la Convention⁴⁰.

54. Les organes directeurs rappellent souvent, lors de leurs sessions, les décisions relatives à l'équilibre entre les hommes et les femmes lorsqu'ils examinent le point de l'ordre du jour relatif au genre et aux changements climatiques et d'autres points de l'ordre du jour ; ainsi, à sa vingt-neuvième session, la COP a prié les Parties de veiller à l'équilibre de la représentation des sexes au moment de désigner les membres du CPF⁴¹. Selon son règlement intérieur, le Conseil consultatif du Réseau de Santiago se doit de parvenir à une composition juste et équilibrée, compte tenu de la nécessité d'assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes⁴².

b) Convention sur la diversité biologique

55. Le préambule de la Convention sur la diversité biologique souligne le rôle capital que jouent les femmes dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et affirme la nécessité d'assurer leur pleine participation à tous les niveaux aux décisions politiques concernant la conservation de la diversité biologique et à leur application⁴³. Le premier plan d'action pour l'égalité des sexes, adopté en 2008, et les plans d'action ultérieurs mentionnent la sous-représentation des femmes dans les processus décisionnels⁴⁴.

56. Adopté en 2022, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal⁴⁵ comprend des cibles liées à la représentation équilibrée des sexes. Ainsi, la cible 22 porte sur

³⁴ Décision 36/CP.7.

³⁵ Décision 23/CP.18.

³⁶ Voir les décisions 18/CP.20, 21/CP.22, 3/CP.23 et 7/CP.29.

³⁷ Décision 21/CP.22, par. 19.

³⁸ Décision 3/CP.25, annexe, tableau 5, activité E.1.

³⁹ Décision 3/CP.25, par. 5.

⁴⁰ Décision 3/CP.25, annexe, tableau 2, activité B.1.

⁴¹ Décision 2/CP.29.

⁴² Voir la décision 16/CMA.6, annexe, par. 3, approuvée dans la décision 8/CP.29.

⁴³ Voir <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>.

⁴⁴ Voir le document UNEP/CBD/COP/9/INF/12/Rev.1 et les décisions XII/7 et 15/11 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

⁴⁵ Voir la décision 15/4 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

la représentation et la participation pleines et entières, équitables, inclusives, efficaces et tenant compte du genre, et la cible 23 vise à « assurer l'égalité des genres dans la mise en œuvre du cadre grâce à une approche tenant compte du genre, permettant à toutes les femmes et à toutes les filles de bénéficier des mêmes possibilités et capacités de contribuer à la réalisation des trois objectifs de la Convention, notamment en reconnaissant l'égalité de leurs droits et de leur accès aux terres et aux ressources naturelles, ainsi qu'en favorisant leur participation et leur leadership pleins, équitables, significatifs et éclairés à tous les niveaux de l'action, de la participation, de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions en matière de biodiversité ».

57. Dans la décision d'adoption du plan d'action 2023-2030 pour l'égalité des sexes, la Conférence des Parties à la Convention a souligné que la participation pleine et effective, ainsi que le leadership des femmes dans tous les aspects des processus de la Convention, en particulier dans les politiques et les mesures nationales et locales, sont essentiels pour réaliser les objectifs à long terme pour la biodiversité et la Vision 2050 de vivre en harmonie avec la nature⁴⁶.

58. Ce plan d'action pour l'égalité des sexes encourage les Parties à améliorer la représentation des femmes dans leurs délégations. L'un de ses résultats escomptés est que toutes les personnes, en particulier toutes les femmes et les filles, ont des occasions et des capacités égales de contribuer aux trois objectifs de la Convention, et l'un des objectifs associés est d'accroître la participation efficace et effective des femmes ainsi que leur leadership dans les processus relevant de la Convention.

59. Les mesures indicatives du plan d'action sont principalement axées sur une participation, dans des conditions d'égalité, à l'application de la Convention et du Cadre mondial aux niveaux national et infranational. Il n'existe pas de mandat faisant référence aux cibles et objectifs ou à l'établissement régulier de rapports.

c) Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

60. Le préambule de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification souligne le rôle important que jouent les femmes dans les régions touchées par la désertification et/ou la sécheresse et l'importance d'une pleine participation tant des hommes que des femmes à tous les niveaux aux programmes de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse⁴⁷.

61. L'une des quatre priorités du Plan d'action pour l'égalité de sexes est de promouvoir la participation des femmes aux décisions prises lors de la conception, de la planification, de l'exécution et de l'évaluation des initiatives visant à appliquer la Convention⁴⁸. Dans la feuille de route destinée à accélérer l'exécution du Plan d'action, les Parties ont été vivement encouragées à accroître la représentation des femmes dans leurs délégations participant aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention et invitées à permettre la participation effective des femmes⁴⁹. La feuille de route énonce en outre des actions liées à la participation des femmes, telles que le point 5.1 visant à encourager la mobilisation de fonds au titre des frais de voyage destinés à faciliter la participation des femmes et des hommes, sur un pied d'égalité, dans toutes les délégations nationales, aux sessions organisées au titre de la Convention. En 2024, la Conférence des Parties à la Convention a prié le secrétariat et le Mécanisme mondial de s'employer à recenser et à mettre en œuvre des moyens de faciliter encore le renforcement des capacités des représentantes et leur participation effective⁵⁰.

62. Il existe un mandat relatif au suivi de la composition par sexe des organes et processus découlant de la Convention et à la communication d'informations à ce sujet. Ainsi, le secrétariat est chargé de suivre la réalisation de la parité hommes-femmes dans le cadre de la

⁴⁶ Décision 15/11 de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Le plan d'action figure dans l'annexe de cette décision.

⁴⁷ Voir <https://www.unccd.int/resource/convention-text>.

⁴⁸ Décision 30/COP.13 et ICCD/COP(13)/19.

⁴⁹ Décision 24/COP.15, par. 5.

⁵⁰ Décision 25/COP.16, par. 5.

Convention et de faire part de ses conclusions à la Conférence des Parties⁵¹. La Conférence des Parties a aussi prié le secrétariat de continuer à suivre les progrès accomplis sur la voie de la parité des sexes dans le cadre de la Convention et à promouvoir la réalisation pleine et effective de cette parité, et de lui faire rapport sur la question à chacune de ses sessions, données à l'appui, en vue de viser un pourcentage d'au moins 40 % de femmes au sein de chaque organe constitué et parmi l'ensemble des représentants à chacune de ses sessions et de celles du Comité de la science et de la technologie et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention⁵².

3. Comparaison à partir des données disponibles les plus récentes

63. Le fait qu'aucun rapport sur la composition par sexe ne soit établi pour la Convention sur la diversité biologique limite les possibilités de comparer la représentation des femmes dans le contexte des Conventions de Rio. Les sessions de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification se tiennent tous les deux ans, et le premier rapport sur la représentation des sexes comprend les données pour 2023 et a été publié en 2024⁵³. Le tableau 6 s'appuie sur ce rapport et sur le rapport de 2023 sur la composition par sexe dans le contexte de la Convention-cadre sur les changements climatiques⁵⁴.

Tableau 6

Comparaison des rapports sur la composition par sexe et de la participation dans le contexte de la Convention-cadre sur les changements climatiques et de la Convention sur la lutte contre la désertification

<i>Convention</i>	<i>Changements climatiques</i>	<i>Désertification</i>
Participation		
Pourcentage de femmes dans les délégations des Parties aux sessions de la COP en 2022	37	27
Pourcentage de femmes dans les délégations des Parties aux réunions intersessions en 2023	50	33
Pourcentage de femmes dans les organes constitués (changements climatiques) et dans le Comité de la science et de la technologie (désertification) en 2023	38	0
Rapports		
Calendrier	Chaque année à la COP	Tous les deux ans à la COP
Informations figurant dans le rapport	Composition par sexe des organes constitués (moyenne et par organe) Composition par sexe des bureaux Composition par sexe des délégations des Parties (moyenne et par groupe d'âge) Composition par sexe des chefs et chefs adjoints de délégation (moyenne et par groupe d'âge)	Composition par sexe des organes constitués au titre de la Convention sur la lutte contre la désertification Composition par sexe des bureaux Composition par sexe des délégations des Parties (moyenne) Composition par sexe du personnel du secrétariat

⁵¹ Voir *supra* la note 50.

⁵² Décision 25/COP.16, par. 1.

⁵³ Disponible à l'adresse <https://www.unccd.int/resources/reports/monitoring-gender-parity-levels-across-unccd>.

⁵⁴ FCCC/CP/2023/4.

<i>Convention</i>	<i>Changements climatiques</i>	<i>Désertification</i>
	Représentation des femmes dans les organes constitués, par groupe régional et autres groupements de Parties	Composition par sexe du personnel du Mécanisme mondial (moyenne et par niveau)
Études des informations complémentaires publiées	<p>Représentation des femmes et des hommes lors des tables rondes organisées en parallèle des sessions^a</p> <p>Composition par sexe des délégations des Parties ayant reçu un financement du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention entre 2013 et 2023, composition par sexe des délégations d'organisations admises en qualité d'observateur ayant participé aux dernières sessions des organes relevant de la Convention et composition par sexe du secrétariat entre 2015 et 2023^b</p> <p>Composition par sexe des délégations des Parties ayant reçu un financement du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention visant à les aider à participer en personne à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Charm el-Cheikh^c</p> <p>Analyse des temps de parole lors des séances plénières et des réunions^d</p> <p>Activités que le Mexique^e et le Chili^f ont menées afin d'accroître la représentation des femmes aux postes de direction au sein du processus de la Convention et de leurs propres délégations</p>	
Objectifs ou cibles de participation	Parvenir à la représentation équilibrée des sexes dans les organes constitués au titre de la Convention et du Protocole de Kyoto, et inviter les Parties à s'efforcer d'établir un équilibre entre les femmes et les hommes dans leurs délégations ^g	Promouvoir la participation d'au moins 40 % de femmes dans chaque organe constitué et parmi l'ensemble des représentants à chacune des sessions de la Conférence sur la lutte contre la désertification et de celles du Comité de la science et de la technologie et du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention ^h

^a Voir *supra* chap. III.A.

^b Voir document FCCC/CP/2024/4.

^c Voir document FCCC/CP/2023/4.

^d Voir les documents FCCC/CP/2021/4 et FCCC/CP/2022/3.

^e Voir document FCCC/CP/2022/3.

^f Voir document FCCC/CP/2021/4.

^g Voir la décision 23/CP.18.

^h Voir la décision 25/COP.16 (désertification).

4. Suivi par des acteurs externes de la participation des femmes

64. Certains secrétariats des Conventions de Rio sont chargés de suivre l'évolution et de rendre compte de la répartition des sexes et de la participation des femmes dans le cadre de leurs processus, mais d'autres parties prenantes peuvent contribuer et contribuent effectivement aux activités de transparence et de reddition de comptes en la matière. Par exemple, la Women's Environment and Development Organization suit depuis 2009 la participation des femmes dans les délégations des Parties et les organes constitués au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques⁵⁵ et inclut ces informations dans son Gender Climate Tracker⁵⁶, un outil qui permet en outre de ventiler les données par Partie.

5. Conclusion

65. Les organes des trois conventions de Rio sont tout à fait conscients de l'importance de garantir une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein de leurs processus et ont pris des mesures en ce sens, mais des différences non négligeables subsistent concernant la portée des mandats correspondants. C'est la Convention-cadre sur les changements climatiques qui dispose du cadre le plus complet, avec des rapports réguliers, un objectif précis et des directives formulées à l'intention des Parties pour les aider à communiquer des informations à ce sujet. Les organes de la Convention sur la lutte contre la désertification ont fait progresser leur approche en adoptant un objectif et en établissant le premier rapport sur la composition par sexe en 2024. Concernant la Convention sur la diversité biologique, le Cadre mondial et le Plan d'action pour l'égalité des sexes comportent des engagements forts en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, mais rien n'est prévu pour rendre compte de la composition par sexe dans le cadre de ses processus.

66. Il faut redoubler d'efforts dans le cadre des trois conventions pour parvenir à une représentation équilibrée des sexes et garantir une participation pleine et effective des femmes, dans des conditions d'égalité avec les hommes.

IV. État d'avancement de l'application par le secrétariat des décisions qui s'inscrivent dans une démarche tenant compte des questions de genre

67. Au cours de la période considérée (du 1^{er} août 2024 au 2 juillet 2025), le secrétariat a établi des rapports, organisé des ateliers et d'autres manifestations, collaboré avec d'autres entités des Nations Unies, des organisations intergouvernementales et des organisations de la société civile, facilité la formation et la mise en réseau des coordonnateurs nationaux pour l'égalité des sexes et les changements climatiques et communiqué des informations sur les questions de genre et les changements climatiques sur les médias sociaux et ses plateformes en ligne. On trouvera à l'annexe II des informations sur les activités du secrétariat.

⁵⁵ Voir <https://wedo.org/?s=gender+balance+UNFCCC>.

⁵⁶ Voir <https://genderclimatetracker.org/participation-stats/introduction>.

Annexe I

Composition par sexe des organes constitués au titre de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, par groupe régional et autre groupement de Parties et par région socioculturelle autochtone reconnue par l'ONU

[Anglais seulement]

Table I.1 reflects the representatives of Parties only. See table I.2 for details of the gender composition of the FWG by United Nations Indigenous sociocultural region.

Table I.1

Gender composition of constituted bodies established under the Convention, the Kyoto Protocol and the Paris Agreement, by regional group and other Party grouping

Body	Number of women members per regional group or other Party grouping																								
	Total members and ratio of women/men in 2025 ^a		African States		Asia-Pacific States		Eastern European States		Latin American and Caribbean States		Western European and other States		Parties included in Annex I to the Convention		Parties included in Annex II to the Convention		Parties with economy in transition		LDCs		Non-Annex I Parties		SIDS		Developed/developing country Partie
AC	16	9/7	2	–	–	1	1	1	2	2	2	2	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1	1	1	–/–
Advisory Board of the Santiago network	12	7/5	–	–	–	1	–	1	1	2	2	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–/–
AFB	16	3/8	1	–	–	–	1	–	1	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	1	–/–
CDM Executive Board	10	2/8	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–/–
CGE ^b	24	6/11	3	3	1	1	–	–	3	2	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–/–
Compliance Committee enforcement branch	10	3/6	–	–	–	–	1	1	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–/–
Compliance Committee facilitative branch	10	3/7	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–/–

<i>Number of women members per regional group or other Party grouping</i>																										
<i>Body</i>	<i>Total members and ratio of women/men in</i>		<i>African States</i>		<i>Asia-Pacific States</i>		<i>Eastern European States</i>		<i>Latin American and Caribbean States</i>		<i>Western European and other States</i>		<i>Parties included in Annex I to the Convention</i>		<i>Parties included in Annex II to the Convention</i>		<i>Parties with economy in transition</i>		<i>LDCs</i>		<i>Non-Annex I Parties</i>		<i>SIDS</i>		<i>Developed/developing country Parties</i>	
	2025 ^a	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2025
CTCN																										
Advisory Board	18	7/10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	2	–	–	–	–	–	–	–	4	5	–	–	–/–
FWG ^c	7	3/3	1	–	–	1	1	1	–	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	1	–	–/–
KCI	12	6/6	1	1	–	1	2	2	1	2	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–/–
LEG	17	4/12	2	2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2/–
PAICC	12	8/4	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1	1	–	–/–
PCCB	12	7/2	1	1	2	2	–	–	–	1	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	1	1	–	–/–
SCF	20	12/8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	8	8	–	–	–	–	–	–	–	3	4	–	–	–/–
Supervisory Body	12	3/9	–	–	1	1	1	1	–	–	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–/–
TEC	22	5/13	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	3	–	–	–	–	–	–	–	2	2	–	–	–/–
WIM																										
Executive Committee	20	13/5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	8	7	–	–	–	–	–	–	–	4	6	–	–	–/–
Total	250	101/124	13	10	5	9	8	10	10	13	11	7	22	21	0	0	0	0	2	2	16	22	6	5	2/0	
Total constituted body members from regional groups and Indigenous sociocultural regions	257	104/128	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a The figures in the first column reflect the total number of positions open for membership for each body, which may differ from the number of positions actually filled as at 2 July 2025. The second column reflects the ratio of women to men based on the positions actually filled as at that date.

^b Composed of 27 members, including 24 government representatives. The data in the table relate to government representatives only.

^c Composed of 14 representatives: 7 of Parties and 7 of Indigenous Peoples organizations. This table reflects the representatives of Parties only. See table I.2 for details of the gender composition of the FWG by United Nations Indigenous sociocultural region.

Table I.2
Gender composition of the Facilitative Working Group by United Nations Indigenous sociocultural region

<i>Body</i>	<i>Total Indigenous representative members</i>	<i>Ratio of women to men among Indigenous representative members in 2025</i>	<i>Number of women members per United Nations Indigenous sociocultural region</i>						
			<i>Africa</i>	<i>Arctic</i>	<i>Asia</i>	<i>Central and South America and the Caribbean</i>	<i>Central and Eastern Europe, Russian Federation, Central Asia and Transcaucasia</i>	<i>North America</i>	<i>Pacific</i>
FWG	7	2/4	1	0	0	0	0	1	0

Note: The FWG is composed of 14 representatives: 7 of Parties and 7 of Indigenous Peoples organizations. This table reflects the representatives of Indigenous Peoples organizations only. Indigenous Peoples representatives are appointed by the Indigenous Peoples through their focal points.

Annexe II

État d'avancement des activités prescrites relatives au genre et aux changements climatiques menées par le secrétariat entre le 1^{er} août 2024 et le 2 juillet 2025*

[Anglais seulement]

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
36/CP.7	2–3	Bring decisions on gender balance and women being nominated to constituted bodies to the attention of Parties whenever a vacancy occurs	Ongoing. Information for Parties on nominations for election is available at https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership ; this web page includes a section on gender balance with reference to decisions 23/CP.18 and 3/CP.25 . See also the information below relating to decision 3/CP.25 , annex, table 3, activity C.1.
23/CP.18 3/CP.25 7/CP.29	8 15(b) 22(b)	Prepare an annual gender composition report and a biennial synthesis report on progress in integrating a gender perspective into constituted body processes	See document FCCC/CP/2024/4 .
18/CP.20 21/CP.22 3/CP.25	8 9 annex, table 1, activity A.1	Strengthen capacity-building efforts for governments and other stakeholders in mainstreaming gender in formulating, monitoring, implementing and reviewing, as appropriate, national climate change policies, plans, strategies and action, including NDCs, NAPs and national communications	See also the information below relating to decision 3/CP.25 , paragraph 15(d), annex, table 1, activity A.2, and annex, table 3, activity C.3.
21/CP.22	25	Maintain and regularly update the web pages for sharing information on women's participation and gender-responsive climate policy	Ongoing. The latest information and resources are available on the gender web pages of the UNFCCC website (https://unfccc.int/gender). The web pages are referenced by other institutions, such as the Intergovernmental Panel on Climate Change, as a valuable knowledge source, indicating the broadening reach of the secretariat's work on gender beyond the UNFCCC process.
3/CP.23	annex, table 2, activity B.2	Include in regular notifications to Parties at the time of nomination to UNFCCC bodies the latest report on the gender composition of the relevant body	Up-to-date information on the gender composition of constituted bodies is highlighted on the election and membership web page of the UNFCCC website (https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership). Gender composition data and information on relevant decisions was also included in the information note to Parties on nomination of candidates for appointment or election during the UNFCCC sessions in 2024 (see https://unfccc.int/process-and-meetings/bodies/election-and-membership#COP-29-Elections--1).

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
3/CP.23	annex, table 5, activity E.4	Encourage knowledge exchange activities among secretariat staff across all thematic areas to update on work related to gender	<p>The secretariat organizes regular meetings and knowledge exchange activities to map entry points for consideration of gender as a cross-cutting issue in the work of constituted bodies and under UNFCCC work programmes.</p> <p>The secretariat held knowledge sharing meetings with colleagues supporting constituted bodies and work programmes across the secretariat to identify opportunities for gender mainstreaming, resulting in the creation of a webpage featuring the latest UN Climate Change publications referencing gender (see: https://unfccc.int/topics/gender/gender-and-unfccc-topics).</p>
3/CP.25 7/CP.29	15(a) 22 (a)	Maintain the position of senior gender focal point to retain relevant expertise and support and monitor implementation of the enhanced LWPG and its GAP	The secretariat has maintained the senior position as external and internal gender focal point, supported by a team, to continue implementation of the enhanced LWPG and its GAP.
3/CP.25 7/CP.29	15(c) 22 (c)	Provide capacity-building support to constituted bodies and secretariat staff in integrating a gender perspective into their respective areas of work in collaboration with relevant organizations, as appropriate	<p>The secretariat responded to requests from constituted bodies to provide guidance for and inputs to ongoing work on gender. For example, the secretariat contributed gender-focused inputs and updates to the Adaptation Committee, CGE, PAICC SCF and TEC.</p> <p>See also the information above relating to decision 3/CP.25, annex, table 5, activity E.4.</p>
3/CP.25 7/CP.29	15(d) 22 (d)	Facilitate coordination with other United Nations entities, IGOs and NGOs in supporting implementation of the enhanced LWPG and its GAP	<p>The secretariat provides regular updates on topics related to gender and climate change (e.g. events, information on new calls for submissions) and holds in-person and online meetings and exchanges emails with the collective impact gathering group on strengthening implementation of the GAP and other relevant topics. The group comprises the attendees of the initial gathering: United Nations entities (International Labour Organization, UNDP, United Nations Population Fund, United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (UN Women) and World Health Organization) and civil society and other organizations (AFB secretariat, Data2X, GCF secretariat, GEF secretariat, Georgetown University, International Institute for Environment and Development, International Institute for Sustainable Development, NDC Partnership, SLYCAN Trust, Women Engage for a Common Future, WEDO, World Bank and World Resources Institute). The secretariat held in-person meetings at COP 29, in New York City on the fringes of Commission on the Status of Women 69, and at SB 62 with the entities and organizations of the group attending those sessions in order to provide them with the opportunity to share information on activities linked to the enhanced LWPG and its GAP planned for 2025. The meetings also provided the participants with an opportunity to identify synergies across work and explore opportunities for collaboration.</p> <p>The secretariat, as a member of the Inter-Agency Network on Women and Gender Equality, actively participates in its annual meetings. This participation enables the secretariat to meet one of the performance indicators under the UN System-wide Action Plan (UN-SWAP). Climate change remains a key topic on which Network members collaborate.</p>

Decision(s)	Paragraph(s)/activity	Mandate	Further information and links
			<p>The secretariat is collaborating with IUCN, United Nations entities and other partners of the Gender and Environment Data Alliance (GEDA) to facilitate alignment of the activities under the Alliance with the goals of the LWPG and its GAP.</p> <p>The secretariat attended the Commission on the Status of Women 69 and participated as co-organizer in several events, as the side event “Fulfilling the True Vision of Beijing (and Rio): A whole-of-society approach to gender and environment data” with the Gender and Environment Data Alliance (GEDA) members and “Advancing Gender, Climate, and Security in the UN Security Council”, co-hosted by the Danish Mission to the United Nations and the Georgetown Institute for Women, Peace and Security.</p> <p>The secretariat co-leads the Feminist Action for Climate Justice Action Coalition under the Generation Equality Forum with a consortium of international organizations (e.g. IUCN, Organisation for Economic Co-operation and Development, UNDP and United Nations Environment Programme). As part of its work under this Coalition, the secretariat regularly co-organizes workshops and events and contributes to internal working groups.</p> <p>The secretariat participated in the International Women’s Day celebration organized by UNCCD. The event was a moment for UNCCD, United Nations Volunteers programme (UNV), and UNFCCC staff to celebrate and hear inspiring words from leaders, watch films and videos advocating passionately for women's land rights, engage in fun and thought-provoking activities and make pledges to accelerate action.</p> <p>The secretariat, in collaboration with Regional Collaboration Centre (RCC) colleagues, contributed to the regional cross-learning workshop “Delivering Solutions: Accelerating Gender-Responsive Climate Action in Asia and the Pacific.” The workshop fostered knowledge exchange on integrating gender considerations into climate action across the region (see: https://asiapacific.unwomen.org/en/news-and-events/events/2025/03/regional-cross-learning-workshop-delivering-solutions-accelerating-gender-responsive-climate-action).</p> <p>The Capacity-building Initiative for Transparency - Global Support Programme (CBIT-GSP), in collaboration with the Initiative for Climate Action Transparency (ICAT), UNDP, The Commonwealth Secretariat and UNFCCC organised this webinar in the context of the International Women’s Day. This event aimed to demonstrate the significance of integrating gender equality considerations into climate reporting frameworks, with a particular emphasis on Biennial Transparency Reports (BTRs) (see: https://climate-transparency-platform.org/events/international-womens-day-webinar-fostering-gender-data-better-climate-reporting-and-policies).</p> <p>The secretariat organized an information session on gender in the Rio Conventions. Representatives of the three Rio Conventions—the Convention on Biological Diversity (CBD), the UN Convention to Combat Desertification (UNCCD), and UNFCCC—along with their constituencies and caucuses, held a virtual session to discuss gender-related outcomes from recent COPs and outline next steps. The session was open to the public and webcast made available after the session (see: https://unfccc.int/event/information-session-on-gender-in-the-rio-conventions).</p> <p>The secretariat collaborated with the United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women (UN Women), the UN Convention on Biological Diversity (UNCBD),</p>

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
			<p>and the UN Convention to Combat Desertification (UNCCD), in organizing the workshop focused on strengthening gender-responsive synergies across climate change, biodiversity, and land efforts. The workshop provided space for the gender teams of the three Rio Conventions to reflect on what's working, where challenges remain, and how to move forward together.</p> <p>See also the information above relating to decision 3/CP.25, annex, table 1, activity A.1, and the information below relating to decision 3/CP.25, annex, table 4, activity D.2.</p>
3/CP.25 7/CP.29	15(e) 22 (e)	Facilitate support for building and strengthening the skills and capacities of national gender and climate change focal points	<p>Ongoing. The secretariat convened at COP 29 and SB 62 in-person networking meetings for national gender and climate change focal points.</p> <p>At COP 29, the AFB, GEF and GCF together with UNFCCC offered a session tailored for National Gender and Climate Change Focal Points (NGCCFP) that was intended to equip them with a solid understanding of the available support for mainstreaming gender into climate policy and action within and beyond the financial mechanism of the UNFCCC.</p> <p>The secretariat organized four virtual meetings (held twice to accommodate participants from different time zones) during the reporting period for national gender and climate change focal points on topics the focal points had selected, namely on (1) Engagement of women's groups (as mandated in activity D.5 of the GAP) (25 September 2024); (2) SCF Forum reflections (29 October 2024); (3) Presentation by the secretariat on activities carried out in 2024, draft schedule for 2025 and discussion and voting on topics for the year (09 April 2025); and (4) Key lessons learned on the design and implementation of 3.0 NDCs (22 May 2025). At each meeting, the focal points had the opportunity to share experience, engage in discussion and ask questions. All meetings, in-person and virtual in 2024, were held in English with simultaneous interpretation into French and Spanish.</p> <p>See also the information below relating to decision 3/CP.25, annex, table 4, activity D.2.</p>
3/CP.25 7/CP.29	15(f) 22 (g)	Enhance communication and information-sharing through existing UNFCCC web-based resources and communication activities	<p>Ongoing. The secretariat regularly prepares a newsletter (available at https://us20.campaign-archive.com/home/?u=aaba98dfc430d4ffd67982992&id=01e71a72f5) with the latest news on gender and climate change. It also publishes articles in the UNFCCC Newsroom (https://unfccc.int/news; in the search field type "gender") and on LinkedIn, in the UNFCCC managed group for professionals focusing on the nexus of gender and climate change, and keeps the information on the UNFCCC gender web pages up to date. Material as videos, social media cards and engaging posts on gender and climate change is frequently posted in the UNFCCC social media channels. Content on gender and climate change is also regularly shared with the regional collaboration centres.</p> <p>The secretariat held a virtual information session prior to COP 29, providing details on the mandated and non-mandated gender-related events planned. At the session, the COP 29 Presidency shared information on gender events organized by the Presidency and the women and gender constituency shared its focus and priorities for COP 22. The information session was publicly livestreamed. It was held in English, with simultaneous interpretation into Spanish and French.</p> <p>The secretariat held a similar virtual information session prior to SB 62. At this session, participants received information on the technical workshop to facilitate the design of the gender action plan activities, the negotiations under the gender and climate change agenda item, gender-related events,</p>

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
			<p>as well as other key negotiation items and processes where gender could be considered. In addition, the women and gender constituency shared its priorities for SB 62 and the COP 30 Presidency provided remarks.</p> <p>See also the information below relating to decision 3/CP.25, paragraph 15 (d) and annex, table 4, activity D.4, as well as decision 7/CP.29, paragraph 22 (d)</p>
3/CP.25 7/CP.29	15(g) 22 (h)	Participate in UN-SWAP to strengthen integration of gender considerations within the organization and work of the secretariat	The secretariat has been reporting under the UN System-wide Action Plan (UN-SWAP) since 2012. In 2023, UNFCCC met or exceeded the requirements for 5 out of 14 applicable performance indicators. Results available at: https://www.unwomen.org/sites/default/files/2024-11/2023-unfccc-swap-2-reporting-results-en.pdf .
3/CP.25 24/CP.27	annex, table 1, activity A.2 annex, paragraph 1	Discuss and clarify the role and work of the national gender and climate change focal points, including by providing capacity-building, tools and resources; sharing experience and best practices; and facilitating workshops, knowledge exchange, peer-to-peer learning, mentoring and coaching	<p>The secretariat maintains a group for the national gender and climate change focal points on Microsoft Teams to facilitate informal meetings, information-sharing and interaction. This includes a chat function (individual or group), video meetings, file storage and the integration of other applications.</p> <p>The secretariat supported organizations such as WEDO by providing inputs to and support for their capacity-building events for national gender and climate change focal points.</p> <p>The secretariat, in collaboration with the Adaptation Fund, the Climate Investment Funds, the GCF and the GEF, maintains the climate finance and gender key resources portal (https://unfccc.int/topics/gender/climate-finance-and-gender-key-resources), which contains up-to-date information on capacity-building resources and training opportunities related to climate finance in general, and gender-responsive climate finance in particular, specifically targeting national gender and climate change focal points to enable them to better understand how to access climate finance and funding for gender mainstreaming.</p> <p>See also the information above relating to decisions 3/CP.25, paragraph 15 (d) and (e), 18/CP.20, paragraph 8, 21/CP.22, paragraph 9, and 3/CP.25, annex, table 1, activity A.1, and below relating to decision 3/CP.25, annex, table 2, activity B.1.</p>
3/CP.25 24/CP.27	annex, table 1, activity A.3 4	Enhance capacity-building for governments and other relevant stakeholders to collect, analyse and apply sex-disaggregated data and gender analysis in the context of climate change, where applicable	<p>The secretariat is collaborating with IUCN, United Nations entities and other partners of the Gender and Environment Data Alliance to facilitate alignment of the activities under the Alliance with the goals of the LWPG and its GAP.</p> <p>The secretariat collaborated with the Gender and Environment Data Alliance members to deliver at COP 29 the interactive workshop “The power of gender data for prioritization and transparency”. The event provided participants the available gender-environment data and tools to enhance gender-responsive reporting in the Biennial Transparency Reports (BTRs) and gender-responsive updating of Nationally Determined Contributions (NDCs) (see: https://genderenvironmentdata.org/cop29-side-event/).</p> <p>The secretariat supported the COP 30 Presidency in organizing the event “Gender-Responsive Climate Action: Addressing Vulnerabilities Through Gender-Disaggregated Data” at SB 62. The</p>

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
			event focused on how gender-disaggregated data can help address the unique vulnerabilities faced by women and girls in the context of climate change. It explored how overlapping factors such as race, age, disability, and social status impact women's experiences of climate hazards like droughts, floods, and wildfires.
3/CP.25	annex, table 1, activity A.4	Strengthen the evidence base and understanding of the differentiated impacts of climate change on men and women and the role of women as agents of change and on opportunities for women	Ongoing. See the information above relating to decision 3/CP.25, paragraph 15(c).
3/CP.25	annex, table 1, activity A.5	Promote the use of social media, web resources and innovative communication tools to effectively communicate to the public, in particular reaching out to women, on the implementation of the LWPG and its GAP and on gender equality	<p>Ongoing. The secretariat publishes relevant articles in the UNFCCC Newsroom, manages a LinkedIn community, keeps the gender web pages on the UNFCCC website up to date, shares information via the gender and climate change newsletter (see https://us20.campaign-archive.com/home/?u=aaba98dfc430d4ffd67982992&id=01e71a72f5), and promotes use of the #ActOntheGAP hashtag on social media.</p> <p>The secretariat delivered various products to commemorate the International Women's Day: the Executive Secretary issued a message reinforcing gender equality in climate action; an article on advancing gender-responsive climate policies was released; prepared and published social media cards in different languages and in multiple platforms; and published an internal article for staff on the Lima work programme on gender extension and the implications, as well hosted with UNCCD and UNV an internal event for staff.</p> <p>See also the information above relating to decision 3/CP.25, paragraph 15(f), and below relating to decision 3/CP.25, annex, table 4, activity D.4.</p>
3/CP.25	annex, table 2, activity B.1	Promote initiatives for capacity-building in leadership, negotiation and facilitation of negotiation for women delegates including young women, Indigenous women and women from local communities, including through webinars and in-session training to enhance women's participation in the UNFCCC process	Ongoing. The secretariat collaborates with the Women Delegates Fund on building the capacity of women negotiators participating in UNFCCC sessions through the Night School training programme held prior to United Nations climate change conferences.
24/CP.27	annex, paragraph 2		<p>The secretariat supported the Women Climate Leaders Network and the networking café for women negotiators held at COP 29 and SB 62, where senior women negotiators shared their leadership experience and expertise in the UNFCCC process.</p> <p>The secretariat organized two Orientation Sessions for Youth at COP 29 and at SB 62, where young delegates, especially those attending the UNFCCC Conferences or Sessions for the first time, have an opportunity to learn of each topic under the climate change process, engage and network with other young delegates. The session offers an introduction to each thematic topics, including gender.</p> <p>The secretariat collaborated with UNITAR, the COP 28 Presidency and the COP 28 Presidency Youth Climate Champion to develop the e-course "Mastering International Climate Negotiations: All You Need to Know" available on UN CC: Learn platform, which aims to build capacities of delegates, particularly youth negotiators, youth-led and youth-focused organizations in the climate</p>

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
			negotiation space as well as anyone else interested in learning more about the thematic areas in international climate negotiations. The course is updated annually in collaboration with the Presidency Youth Climate Champions and includes a module on gender and climate change. See also the information above relating to decision 3/CP.25 , paragraph 15(e).
3/CP.25	annex, table 2, activity B.2	Promote travel funds as a means of supporting the equal participation of women in all national delegations at UNFCCC sessions, as well as funds to support the participation of grass-roots local and Indigenous Peoples' communities from developing countries, the LDCs and SIDS, and encourage Parties and relevant organizations to share information on travel funding	Ongoing. The secretariat supports the Women Delegates Fund in organizing a networking event held during the midyear sessions of the subsidiary bodies to highlight the role of travel funds and the achievements of the Fund in ensuring the equal participation of women in the UNFCCC process. The secretariat has received requests from Party delegates for travel support to participate in UNFCCC sessions and other relevant mandated UNFCCC meetings. While the secretariat does not dispose of funds to support travel, it actively promotes this mandate in all its engagements with partners and proactively reaches out to relevant organizations for this purpose. In some cases, this awareness-raising may lead partners to offer support directly to delegates without notifying the secretariat of such contributions. Additionally, the secretariat directly facilitates the communication of those delegates with United Nations entities and other organizations that have expressed interest in providing such support. For example, the Secretariat underscored the significance of funding for the participation of national gender and climate change focal points at the 2024 Standing Committee on Finance (SCF) Forum in Arusha, United Republic of Tanzania, themed "Accelerating Climate Action and Resilience through Gender-Responsive Financing". This first-of-its-kind event presented a unique opportunity to shape the discussions on gender and climate finance, enhance capacities regarding the interlinkage of the topics and foster connections among delegates working on gender and on climate finance. As result, seven national gender and climate change focal points from the African and Latin American and Caribbean regions received travel funding to attend the event.
24/CP.27 7/CP.29	16 22 (f)	Support the attendance of national gender and climate change focal points at relevant mandated UNFCCC meetings, upon request and subject to the availability of resources	
3/CP.25	annex, table 3, activity C.1	Ensure that members of constituted bodies are introduced to gender-related mandates and to the relevance of gender in the context of their work in a consistent and systematic manner	Ongoing. The secretariat ensures that all new and existing members of constituted bodies are made aware of gender-related mandates and the relevance of gender in the context of their work in a consistent and systematic manner by providing support and tailored capacity-building.
24/CP.27	annex, paragraph 3		The secretariat regularly presents information on gender-related mandates and data on the gender composition of constituted bodies at the consultations on the elections that are held at each Subsidiary Body session. See also the information below relating to decision 3/CP.25 , annex, table 3, activity C.2, and above relating to decision 3/CP.25 , paragraph 15(c).
3/CP.25	annex, table 3, activity C.3	Strengthen coordination between the work on gender considerations of the subsidiary bodies under the Convention and the Paris Agreement and other relevant United Nations entities and processes, in particular the 2030 Agenda for Sustainable Development, as applicable	The secretariat organized Gender Day at COP 29 focused on gender in transparency. The first part of the mandated event consisted in a high-level event, followed by a technical in-session Dialogue on Gender in Transparency. The secretariat held an information-sharing meeting with secretariat staff who support the work of constituted bodies to map into which activities of the respective bodies' workplans gender considerations can be further integrated. The technical dialogue highlighted the importance and benefits of including gender considerations within the transparency framework to ensure lessons learned and needs can be captured in the

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
			<p>global stock take, built on in future iterations of NDCs and other climate policies and plans. At the high-level event, speakers shared insights on gender within the transparency framework.</p> <p>The secretariat supported the organization, delivery and report of the SCF Forum in Tanzania, under the topic “Accelerating climate action and resilience through gender-responsive financing”. The event was attended by some national gender and climate change focal points (see: https://unfccc.int/2024-SCF-Forum).</p> <p>See also the information above relating to decision 3/CP.25, paragraph 15(c–d).</p>
3/CP.25	annex, table 4, activity D.2	Raise awareness of the financial and technical support available for promoting the strengthening of gender integration into climate policies, plans, strategies and action, as appropriate, including good practices to facilitate access to climate finance for grass-roots women’s organizations and Indigenous Peoples and local communities	<p>Following the success of the first training, the secretariat, the Adaptation Fund, the GCF and the GEF collaborated to deliver a second training to national gender and climate change focal points during COP 29 on climate finance and gender, titled “Bridging the GAP from Access to Action II” (see: https://unfccc.int/gender/cop29#-NGCCFP-COP29). The session is intended to equip them with a solid understanding of the available support for mainstreaming gender into climate policy and action within and beyond the financial mechanism of the UNFCCC.</p> <p>See also the information above relating to decision 3/CP.25, annex, table 1, activity A.2, and annex, table 4, activity D.1.</p>
3/CP.25	annex, table 4, activity D.4	Support the collection and consolidation of information and expertise on gender and climate change in sectors and thematic areas as well as identifying experts on gender and climate change, as needed, and enhance knowledge platforms on gender and climate change	<p>Ongoing. The secretariat collaborated with the CTCN, the TEC and other constituted bodies to develop a roster of experts in the areas of gender and climate as well as of women experts in areas of climate change relevant to the CTCN and the TEC. The roster (available at https://www.ctc-n.org/networking-and-collaboration/gender-and-climate-technology-expert-roster) is a resource when experts are needed for events, workshops and activities and for consultation during the provision of technical assistance.</p> <p>The secretariat created and manages a LinkedIn group for professionals focusing on the climate–gender nexus with the aim of promoting best practices and resource- and knowledge-sharing; identifying intersectional approaches to gender and climate mainstreaming; fostering a community for continued engagement; strengthening collaboration among stakeholders; connecting, supporting and empowering stakeholders; providing information on upcoming events; and engaging with and linking gender and climate under the UNFCCC, the Sustainable Development Goals and the Generation Equality Forum.</p>
3/CP.25	annex, table 4, activity D.5	Engage women’s groups and national women and gender institutions in the process of developing, implementing and updating climate policies, plans, strategies and action, as appropriate, at all levels	<p>The secretariat issued an open call for submissions for Parties and organizations to share experience of engaging women’s groups and national women and gender institutions in the process of developing, implementing and updating climate policies, plans, strategies and action, as appropriate, at all levels.</p> <p>See also the information above relating to decision 3/CP.25, paragraph 15 (e) and 7/CP.29, paragraph 22(e).</p>
3/CP.25	annex, table 4, activity D.7	Enhance the availability of sex-disaggregated data for gender analysis, taking into consideration	See information relating to decision 3/CP.25 , paragraph 15 (d) and 7/CP.29 , paragraph 22 (d)

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
		multidimensional factors, to better inform gender responsive climate policies, plans, strategies and action, as appropriate	
3/CP.25	annex, table 5, activity E.1	Strengthen the monitoring and reporting on women in leadership positions within the UNFCCC process in the context of the gender composition report referred to in paragraph 15(b) of decision 3/CP.25, including through case studies	The gender composition report has been strengthened by case studies. The current report includes two case studies: the first on the gender composition of side event panels in UNFCCC sessions held at COP 26, COP 27, COP 28 and COP 29; and at the 56 th , 58 th and 60 th Subsidiary Body sessions; and the second on the gender composition in the Rio Conventions.
3/CP.25	annex, table 5, activity E.2	Monitor and report on the implementation of gender-responsive climate policies, plans, strategies and action, as appropriate, reported by Parties in regular reports and communications under the UNFCCC process	The secretariat published the synthesis report on Implementation of gender-responsive climate policies, plans, strategies and action as reported by Parties in regular reports and communications under the UNFCCC (available at: https://unfccc.int/documents/640613).
20/CP.26	11	Prepare an informal summary report prior to SBI 56 reflecting clearly the proposed responsibilities of and support for national gender and climate change focal points to enable them to perform their role, taking into account the multifarious, evolving and Party-driven nature of the work and role of such focal points	See the information above relating to decision 3/CP.25, paragraph 15(e).
24/CP.27	annex, paragraph 4	Encourage Parties and relevant UNFCCC constituted bodies, in line with their respective mandates, to support action and implementation of the enhanced LWPG and GAP	Ongoing. See the information above relating to decision 3/CP.25, annex, table 3, activities C.1 and C.2.
24/CP.27	annex, paragraph 6	Support the review of the LWPG and its GAP	The secretariat implemented all activities and mandates related to the review. See the information relating to decision 7/CP.29, paragraph 14 and 15.
15/CP.28	4, 6		

<i>Decision(s)</i>	<i>Paragraph(s)/activity</i>	<i>Mandate</i>	<i>Further information and links</i>
24/CP.27	annex, paragraph 7	Raise awareness of the support available to developing country Parties for reporting on the implementation of the GAP	See the information relating to decision 3/CP.25 , annex, table 1, activity A.2 and 24/CP.27 , annex, paragraph 1.
7/CP.29	paragraph 14	Also requests the Chair of the Subsidiary Body for Implementation to organize, with the support of the secretariat, a technical workshop, to be held at the sixty-second session of the Subsidiary Body for Implementation, to facilitate the design of gender action plan activities, taking into account, inter alia, the progress, challenges, gaps and priorities identified by Parties and observers during the review referred to in paragraph 13 above and the information presented in the synthesis report referred to in paragraph 1 above, with a view to informing the development of the new gender action plan referred to in paragraph 13 above;	Under the guidance of the SBI Chair, the secretariat organized in hybrid format the In-session Technical Workshop to facilitate the design of the gender action plan activities on 16, 18 and 19 June 2025 in Bonn, Germany. Over the course of three days, Parties and observers engaged in highly interactive, participatory discussions aimed at informing the development of a new gender action plan. Building on previous work under the 2024 review of the enhanced Lima work programme on gender and its GAP, participants reviewed existing GAP activities and explored possible improvements and new possible activities. Material and outputs are available here: https://unfccc.int/gender_workshop_sb62 .
7/CP.29	paragraph 15	Invites Parties and observers to submit via the submission portal by 31 March 2025 views on the format and scope of the in-session technical workshop referred to in paragraph 14 above;	The secretariat issued the call for submissions for Parties and observers to submit views on the format and scope of the in-session technical workshop to be held at the sixty-second session of the Subsidiary Body for Implementation, to facilitate the design of gender action plan activities, taking into account, inter alia, the progress, challenges, gaps and priorities identified by Parties and observers during the review of the enhanced Lima work programme on gender and its gender action plan in 2024, and the information presented in the synthesis report on progress, challenges, gaps and priorities in implementing the gender action plan, and future work to be undertaken on gender and climate change. The secretariat received 62 submissions: 38 from observer and 24 from Parties or Party groupings, representing the views of a total of 146 Parties.